

LA SECTION NANTES DE LA CFDT-MAE POSE LA QUESTION DE LA POURSUITE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL LORS DU RETOUR AU TRAVAIL

Parce que l'égalité femmes-hommes et le respect de la Charte du temps¹ sont affichés comme des valeurs fortes du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, la section nantaise de la CFDT-MAE a saisi l'occasion de la semaine mondiale de l'allaitement maternel² pour organiser le 15 octobre dernier une projection du film « *La Voie lactée* » et organiser un débat sur les conditions de l'allaitement lors du retour au travail.

« **F**orce est de constater que depuis des années nous voyons des collègues confrontées au problème du retour au travail après une naissance et aux difficultés, parfois insurmontables, qui leur sont faites dans leur choix d'allaiter lorsqu'elles sont de retour au boulot. J'en ai fait également l'expérience » explique Claire Lefebvre, secrétaire de la section. « Il y a deux difficultés, liées mais distinctes : celle de l'heure quotidienne d'allaitement (plusieurs militantes de chez nous se sont alarmées des évolutions en cours dans la fonction publique qui visent à imposer sa récupération) et celui de la salle d'allaitement ». Sur le second point, ajoute-t-elle, « il ne se passe pas une année sans que je ne voie une stagiaire de l'Institut de formation à l'administration et l'action consulaire³ venue de Paris ou de l'étranger, jeune mère, allaiter son enfant dans la rue devant le ministère à la pause déjeuner, qu'il pleuve ou qu'il vente. C'était encore le cas en juin, en plein plan de reprise d'activité... ».

Faire appliquer la loi

La section nantaise s'est donc emparée du sujet dans le but de faire évoluer les choses : tout d'abord faire « juste » appliquer la loi ; ensuite démystifier le sujet dans le but de permettre un retour au travail le plus serein possible pour les intéressées. La projection du film « *la Voie lactée* », qui revient sur ce sujet de société et sur cette clef d'émancipation qu'est le respect du choix des femmes, a permis d'introduire le sujet « *Allaitement au travail, quels sont vos droits ?* » et de monter au créneau face à l'administration pour qu'enfin une salle d'allaitement soit créée à Nantes.

Des pistes revendicatives

Malgré les contraintes sanitaires, une douzaine de participant-e-s dont, c'est à noter, le chef du plus gros service du ministère, ont donc échangé et débattu de manière riche et chaleureuse et défini des pistes revendicatives pour les mois à venir : créa-



tion et équipement d'une salle dédiée à l'allaitement (application des dispositions du Code du travail, comme demandé lors du dernier comité technique), réflexion autour de la possibilité d'autorisations spéciales d'absences pour éviter la « récupération » de l'heure d'allaitement (on est sur la thématique des accords négociés dans la Fonction publique), information ciblée sur le sujet, élargissement aux questions des conditions de travail des femmes enceintes, notamment celles inscrites sur la « Transparence » pour un départ en poste à l'étranger. ●

Bureau de la section Nantes
du syndicat CFDT-MAE



- <https://bit.ly/2TkT4Qg>
- <https://bit.ly/3ohr3XW>
- <https://bit.ly/34mHBGb>